

Ordre des sages-femmes du Manitoba

RÉPONSE AUX APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA

L'Ordre des sages-femmes du Manitoba (College of Midwives of Manitoba) s'engage à donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR). Ainsi, nous avons l'intention de nous assurer que les sages-femmes fournissent des soins équitables, accessibles, flexibles, impartiaux, empathiques, bienveillants, respectueux et sûrs. Nous encourageons toutes les sages-femmes à consulter les appels à l'action de la CVR, particulièrement les recommandations 22, 23, 24 et 33, et à prendre en considération les actions pouvant être posées dans l'exercice de leur profession.

L'Ordre des sages-femmes du Manitoba reconnaît que les sages-femmes entretiennent une relation privilégiée avec leurs clientes. Nous reconnaissons les conséquences nuisibles de la colonisation et de certaines politiques, comme les pensionnats, sur la santé et le bien-être des Autochtones. L'Ordre des sages-femmes du Manitoba s'engage à s'assurer que toutes les sages-femmes s'efforcent d'exercer leur profession d'une manière adaptée aux réalités culturelles.

ACTIONS CLÉS

L'Ordre des sages-femmes du Manitoba s'engage à :

1. Inclure la sensibilisation aux cultures autochtones et la sécurisation culturelle dans les compétences essentielles des sages-femmes du Manitoba.
2. Inclure des cours obligatoires de sensibilisation aux cultures autochtones et de sécurisation culturelle pour l'inscription comme sages-femmes au Manitoba.
3. Préconiser l'inclusion des normes suivantes dans le processus proposé d'agrément/d'approbation d'un programme national de formation des sages-femmes :
 - a. sensibilisation aux cultures autochtones et sécurisation culturelle;
 - b. stratégies visant à augmenter le recrutement et la rétention de candidates et d'enseignantes autochtones.
4. Exiger que toutes les sages-femmes inscrites et qui exercent la profession participent à de la formation continue sur la sécurisation culturelle afin, au minimum, d'atteindre les objectifs d'apprentissage suivants :
 - a. Mettre en application les concepts de sécurisation culturelle dans l'exercice de la profession.
 - b. Reconnaître les stéréotypes et s'efforcer de les déconstruire.
 - c. Prendre conscience des pratiques de guérison autochtones et des modalités.
5. Offrir l'occasion d'organiser un cercle de partage et d'apprentissage à l'assemblée générale annuelle pour les membres qui ont vécu ou ont vu des soins ou des enseignements non adaptés aux réalités culturelles.